

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2013

Délibération n° D-2013-369

**Convention de transport urbain entre la Ville de Niort et la
SEMTAN**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Ressources Humaines

**Convention de transport urbain entre la Ville de Niort
et la SEMTAN**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre d'une délégation de services publics, la Société Anonyme d'Economie Mixte des Transports Niortais (SEMTAN) assure les transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort. Les personnels municipaux sont particulièrement concernés par ce dispositif pour leurs déplacements domicile/travail.

Aussi, par délibération en date du 19 septembre 2011, et dans le cadre du dispositif TAN Entreprise, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer avec la SEMTAN une convention relative à une offre de services adaptée aux besoins des personnels communaux pour leurs déplacements domicile-travail. Cette convention précisait les conditions d'agrément de la Ville de Niort pour l'établissement et la distribution de cartes de transports TAN Entreprise ainsi que l'achat et la revente des tickets TAN Entreprise.

Aujourd'hui, le titre TAN Entreprise évolue pour devenir le TAN Pass Entreprise, abonnement annuel à tarif privilégié délivré directement par la SEMTAN. C'est pourquoi, cette dernière a souhaité résilier la convention signée en 2011 pour en signer une nouvelle.

La convention proposée précise les conditions d'agrément de la Ville de Niort pour l'établissement d'attestations à ses agents actifs ou retraités ainsi que le mode opératoire pour l'acquisition par ces derniers de l'abonnement annuel TAN Pass Entreprise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle convention TAN Pass Entreprise avec la SEMTAN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON